

**COMMUNE DE PENTHALAZ**  
**Municipalité**

**Préavis municipal No 29 - 2007**

**BUDGET 2008**

\* \* \*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à votre approbation le projet de budget communal 2008, selon le Règlement du Conseil communal de Penthaz, édition 2006, qui traite en son titre III, chapitre I, du "budget et des crédits d'investissement". Il est établi conformément aux articles 80 à 87.

◇ **Résultat**

Le résultat estimé du budget qui vous est présenté se résume de la manière suivante :

<b>Budget 2008</b>		<i>Budget 2007</i>	<i>Comptes 2006</i>
Total des revenus	<b>11'152'300</b>	12'213'500	11'646'633.54
Total des charges	<b>11'437'500</b>	12'237'800	11'645'839.94
<b>Résultat</b>	<b>-285'200</b>	-24'300	793.60

**Cet excédent de charges de Fr. 285'200.- sera prélevé au compte Capital.**

## ◇ Les financements spéciaux

Sur quatre services financés par des recettes affectées, 2 sont déficitaires et 2 sont bénéficiaires.

Le déficit global de Fr. 207'350.- est pris en charge par l'impôt ordinaire. Quant au bénéfice total de Fr. 44'100.-, il est attribué aux fonds de réserves, respectivement du service d'égouts et épuration, et celui du Service des eaux.

Pour nuancer le déficit, il faut tenir compte, d'une part, qu'il est prévu, comme l'année dernière, une dépense de Fr. 35'000.- dans le service d'élimination des déchets pour l'achat et la pose de « Moloks » pour les ordures ménagères. D'autre part, il faut compter sur un coût de plus de Fr. 30'000.- pour l'entretien du réseau de défense incendie du site de Venoge Parc.

En ce qui concerne les bénéfices des services "égouts et épuration" et "des eaux", ceux-ci proviennent des taxes d'introduction à venir.

Financements spéciaux		Budget 2008		Budget 2007	
		Déficit	Bénéfice	Déficit	Bénéfice
	<i>Dicastères</i>				
45	Elimination des déchets	113'100		129'400	
46	Réseau d'égouts et épuration		39'500		341'500
65	Défense incendie	94'250		102'500	
81	Service des eaux		4'600		303'400
	<b>T O T A U X</b>	<b>207'350</b>	<b>44'100</b>	231'900	644'900
	<b>Pris en charge par l'impôt ordinaire</b>	<b>207'350</b>		231'900	
	<b>Attributions aux fonds de réserves spécifiques</b>		<b>44'100</b>		644'900

Pour plus de détail, voir les commentaires figurant en regard de chacun des services.

## ◇ Les imputations internes

(Equivalence des charges avec les revenus)

	Genre	2008	2007	Ecart
1	Imputations diverses	59'900	59'600	300
2	Loyer des bureaux	63'300	63'300	-
3	Des charges salariales	1'160'100	1'057'200	102'900
4	Des intérêts des dettes	388'500	356'900	31'600
5	Des amortissements comptables	717'200	674'100	43'100
	<b>Totaux</b>	<b>2'389'000</b>	<b>2'211'100</b>	<b>177'900</b>

Pour avoir plus de détail, voir le tableau se trouvant en fin de brochure, avec le détail de chacune des rubriques ci-dessus.

Quant aux commentaires détaillés, ils figurent aux chapitres concernés, soit pour les comptes de charge ou de revenu originels, soit pour les comptes d'imputations.

## ◇ Tableau des investissements

Le tableau qui suit ce préavis n'est pas soumis à votre approbation, mais il exprime les conséquences comptables et financières qu'engendrent les investissements votés et projetés.

A raison de Fr. 745'200.- d'**amortissements comptables** par année, il nous faudra encore **18,5 ans** pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

En contrepartie, les Fr. 977'825.- d'**amortissements financiers** annuels permettront de résorber la totalité de la dette engagée en **15,3 ans**. *Cette dette représentera, à fin 2008, un capital de Fr. 6'287.- par habitant dont le taux d'intérêt moyen est de 2,7 %.*

Selon les dépenses et recettes prévues, ainsi que les amortissements et prélèvements aux fonds de réserves, **les investissements engagés** augmenteront de Fr. 1'695'100.-.

Quant aux **investissements projetés**, ils occasionneraient une augmentation de Fr. 1'780'000.-.

**Cela représenterait une augmentation globale des investissements de Fr. 3'475'100.-.**

L'évolution du compte des investissements **engagés et projetés** se présente ainsi pour 2008 :

<b>Patrimoines administratif et financier :</b>	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>13'786'000.-</b>
Dépenses	+ 5'605'900.-
Recettes & subventions	./. 348'700.-
Amortissements obligatoires	./. 745'200.-
Prélèvements s/fonds de réserves	./. 1'036'900.-
<b>Situation au 31 décembre 2008</b>	<b>17'261'100.-</b>
<b>Soit une augmentation de</b>	<b>3'475'100.-</b>

## ◇ ASICoPe

C'est le 2ème budget pour une année complète, et pour comparer, il n'y a toujours pas d'exercice comptable complet bouclé. Pour rappel, ce budget comprend les charges et revenus de nos bâtiments scolaires (Collège du Cheminet et salle de gym du Verger), exceptés les frais d'achat et d'entretien du mobilier (propriété de l'ASICoPe). En contrepartie, nous encaissons de l'ASICoPe, un loyer pour les intérêts et le remboursement du capital investi, et le remboursement effectif des frais d'exploitation et d'entretien desdits bâtiments.

Le coût par élève pour Penthalaz est de Fr. 3'968.80 pour le primaire, alors qu'il est de Fr. 4'035.30 pour le secondaire.

Nous avons, en outre, ajouté aux chiffres reçus un montant total de Fr. 90'000.- pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves.

## ◇ Conclusion

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous regrettons vivement de devoir vous présenter un budget déficitaire. Une telle situation ne s'était pas représentée dans nos comptes depuis 2001. Cet excédent de charges sera couvert par le capital, qui heureusement, nous permet de palier à ce manque. Néanmoins, cette situation appelle à la réflexion :

Le Canton a reporté un grand nombre de charges sur les Communes, ce qui lui a permis, de présenter un budget équilibré. La Confédération, avec ses dettes immenses, a également trouvé la parade en transférant une partie de ses charges sur les Cantons (RPT) qui - tout naturellement ! - les reportent sur les communes. La boucle est bouclée ! Un grand nombre de communes vaudoises se trouvent ainsi tellement restreintes qu'elles doivent augmenter leurs impôts communaux. Mais vous l'avez vu dans la presse, les Conseils communaux n'ont, dans la plupart des cas, pas accepté d'augmenter leur taux d'imposition. La situation est donc préoccupante dans l'ensemble des communes de notre canton.

Quelles autres possibilités ont donc les communes que de reporter les charges de plus en plus lourdes sur leurs citoyens ? ...en attendant les fusions tant souhaitées par nos dirigeants qui – semble-t-il, mais on a de la peine à y croire – régleraient joliment tous les problèmes financiers auxquels sont confrontées les communes !

Mais nous n'en sommes pas là et, en ce qui nous concerne, nous avons préféré combler ce déficit par prélèvement sur le compte du capital, estimant que nos contribuables auraient déjà passablement d'augmentations en 2008.

Cela nous amène aussi à penser à l'avenir, de bien réfléchir aux prochains investissements en accordant la priorité à ce qui, précisément, est prioritaire et de faire quelques concessions au détriment – peut-être – de nos habitants.

Paradoxalement, dans ce ciel sombre, une belle éclaircie se profile, avec l'arrivée de nouveaux habitants, donc de nouveaux contribuables. L'effet s'en fait déjà ressentir, avec la dette par habitant qui, malgré les investissements consentis, reste stable.

Vous pouvez être certains, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que nous mettrons tout en œuvre pour que la situation financière de notre commune ne se dégrade pas. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

La Syndique

## ◇ **Décision**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Penthalaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 29 - 2007, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

#### **1. d'adopter le budget 2008 de la Bourse communale.**

Adopté par la Municipalité en séance du 23 octobre 2007.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La syndique

La secrétaire

*I. Hautier*

*S. Monnier*

Municipal à convoquer : Madame Hautier, syndique.